

# Compte rendu du Conseil Municipal du 23 décembre 2013

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 23 décembre 2013, à 20 h, salle du conseil.

**Etaient présents :** M. Jean-Marc Uhry, Maire ; MM Bernard Bouhet, Yves Arnal, Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos, Adjointes – Mmes Marie Chaix, Françoise Gauthier, M. Hervé Fanton, Mme Martine Donnet, M. Francis Dal, Mme Micheline Burgun, M. Charles Hamon, Conseillers Municipaux.

**Absents :** Mme Sandrine Menduni, M. David Wager, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** MM Allouard Gilbert, Eric Arnol, Mme Nelly Pugnale Conseillers Municipaux

**Pouvoirs :** M. Allouard pour M. Minard  
M. Arnol pour M. Sirand  
Mme Pugnale pour Mme Donnet

A la lecture du compte rendu du conseil municipal du 9 décembre dernier, M. Bernard Bouhet, 1<sup>er</sup> Adjoint, tient à signaler qu'il était présent en début de séance.

Les questions qui suivent sont adoptées à l'unanimité des présents avec trois pouvoirs de MM Allouard et Arnol et de Mme Pugnale,

## **ELECTION**

M. le Maire informe les membres du conseil que M. le Préfet a accepté la démission de M. Yves Arnal de son poste d'adjoint. Il propose de procéder à l'élection à bulletin secret d'un adjoint pour le remplacer et soumet à cet effet la candidature de Mme Micheline Burgun, Conseillère Municipale.

Avec 16 voix pour dont 3 pouvoirs de MM Allouard et Arnol et de Mme Pugnale, Mme Burgun est élue adjointe au scrutin secret à la majorité absolue, et occupera dans le tableau des élus, le 5<sup>ème</sup> rang des adjoints.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présentes avec trois pouvoirs de MM Allouard et Arnol, et de Mme Pugnale.

Présentée par M. le Maire,

- la mise à jour du tableau des indemnités des élus suite à l'élection de Mme Burgun en qualité d'adjointe et le passage d'adjoint à conseiller municipal de M. Yves Arnal.

## **VIE ARTISANALE**

Présentée par M. Francis Dal, Conseiller Municipal Délégué,

- la vente du local artisanal du 22, place Bernard Palissy au prix de 320 000 €.

## **PERSONNEL**

Présentées par Mme Micheline Burgun, Conseillère Municipale Déléguée,

- la convention d'adhésion au contrat-cadre pour la prévoyance contre les accidents de la vie mise en place par le Centre de Gestion de l'Isère et une participation de la commune de 5 € par agent et par mois pour tout contrat signé avec la Mutuelle France de Prévoyance.

## **INFORMATION**

Conformément à l'article L 21-2223 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du conseil de la signature

- avec la commune d'Herbeys, d'une convention pour l'entretien de la voirie et des réseaux desservant le hameau de Romage, côté Poisat, par les services de la commune d'Herbeys,
- d'une renonciation à l'exercice du droit de préemption sur la vente d'un bien sis à Poisat, au 3, allée de Prémol, au prix de 300 000 €.

Le Maire,  
Jean-Marc UHRY

Ce compte rendu sera validé lors de la prochaine séance du conseil.